

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N° 02 /AONO/ADC/CIPM/2025 DU 18 / 09 /2025**

**POUR LA MISSION DE SUIVI, CONTRÔLE QUALITE ET SURVEILLANCE DE  
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE CERTAINES  
PARTIES DE L'AIRE DE MOUVEMENT ET AMENAGEMENT DE CERTAINES  
VOIES DE SERVICE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.**

**Financement :** SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.

**Imputation :** BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. ; Exercices 2025 et suivants Ligne 209218.

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le souci de garantir la qualité de l'exécution des travaux de mise en conformité de certaines parties de l'aire de mouvement et aménagement de certaines voies de services à l'Aéroport International de Douala, suivant les normes et les règles de l'art en la matière, et dans les conditions de sûreté et de sécurité exigée, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la mission de suivi, contrôle qualité et surveillance d'exécution desdits travaux.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent à :

- i. Elaborer le plan d'actions pour l'exécution de la mission ;
- ii. Assurer la coordination des réunions techniques relatives à la préparation du démarrage des travaux ;
- iii. Participer à la consolidation du rapport d'étude d'impact des travaux sur la sécurité de l'exploitation aéroportuaire ;
- iv. Assurer la vérification du dossier d'exécution des travaux au regard des normes, de l'ensemble des Documents Techniques Unifiés (DTU) et du CCTP du marché des travaux, en s'assurant aussi que les études complémentaires menées par l'entreprise pour la réalisation du dossier d'exécution des travaux n'est pas une simple reproduction par calquage des plans du DAO des travaux ;
- v. Assurer le suivi permanent de l'exécution des travaux conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), des plans approuvés selon que ceux-ci restent conformes à toutes les dispositions non contraires au respect des normes ;
- vi. Assurer et valider la procédure de contrôle qualité des travaux suivant les prescriptions du CCTP et du Plan d'Assurance Qualité (PAQ) de l'entreprise approuvé par l'Ingénieur du Marché et le Chef de Service du Marché ;
- vii. Vérifier le respect par l'entreprise de son Plan d'Assurance Qualité (PAQ) préalablement approuvé par la Mission de suivi, de contrôle de qualité et de surveillance de l'exécution des travaux, l'Ingénieur du Marché et le Chef de Service du Marché ;
- ix. Assurer l'organisation des réunions de chantier en l'absence de l'Ingénieur du Marché et/ou du Chef de Service du Marché, la rédaction des procès-verbaux de réunions de chantier et des rapports mensuels sur l'état d'avancement des travaux, des difficultés rencontrées et des solutions envisageables permettant d'y faire face ;
- x. Procéder quotidiennement aux relevés contradictoires des quantités exécutées par l'entreprise des travaux et le consigner dans le journal de chantier ;
- xi. Assurer la tenue permanente du journal de chantier contradictoirement signé de l'entreprise des travaux, de la Mission de suivi, de contrôle de qualité et de surveillance de l'exécution des travaux et le cas échéant de l'Ingénieur du Marché et du Chef de Service du Marché ;
- xii. Vérifier et évaluer la mise en œuvre des Mesures d'Atténuation des Risques (M.A.R) des évènements Redoutés (ER) par l'entreprise des travaux ;
- xiii. Transmettre les procès-verbaux de réunions de chantier hebdomadaire et les rapports mensuels à l'Ingénieur du Marché avec en document(s) annexe(s) de chaque rapport mensuel, la copie du journal de chantier mensuel, les comptes rendus des différents essais réalisés dans la période,

- ainsi que tous les autres documents approuvés rentrant dans le cadre de l'exécution des prestations sur la période ;
- xiv. Effectuer les essais in situ ou en laboratoire conformément aux Termes de Référence ;
  - xv. Effectuer les vérifications normatives relatives à la qualité des matériaux et/ou matériels à commander par l'entreprise des travaux, le contrôle de la conformité des matériaux et/ou matériels à livrés sur le chantier, et accorder le cas échéant, les agréments nécessaires pour leur utilisation dans la réalisation des travaux ;
  - xvi. Donner des avis sur les formulations des différents bétons avant leur mise en œuvre ;
  - xvii. Contrôler la qualité de la mise en œuvre et des compactages des remblais et des différents bétons (bétons d'enrobés et bétons hydrauliques) ;
  - xviii. Réaliser des notes de synthèses des essais réalisés au titre des contrôles interne et externe de l'Entrepreneur mandataire des travaux ;
  - xix. Réaliser des notes de synthèses des essais réalisés au titre du présent marché ;
  - xx. Participer à la réception des travaux après leur achèvement.

**NB : Les détails sont contenus dans les termes de référence et le devis quantitatif et estimatif.**

### **3. Consistance des travaux objet de la présente maîtrise d'œuvre**

Les travaux objet de la présente maîtrise d'œuvre portent sur :

- i. La construction des Aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA) aux seuils 12 et 30 de la piste d'atterrissement, pour se conformer aux exigences de l'Annexe 14 de l'OACI pour les aérodromes de code « 4E » ;
- ii. La mise en conformité du marquage au sol de la piste d'atterrissement, des aires de demi-tour sur piste ainsi que du balisage lumineux au seuil 12 (feux d'arrêt de piste, feux d'extrémité de piste, feux de bord de piste et PAPI) à la suite de la construction de l'aire de sécurité d'extrémité de piste audit seuil ;
- iii. La réparation de la raquette de retournement du seuil 12 (dégarnissage de l'ensemble des joints, dépose des feux de balisage, démolition des plaques de dalles défectueuses, reconstruction de nouvelles plaques de dalles, réfection entière des joints et remontage des feux de balisage) ;
- iv. Les terrassements (déblais et remblais) et niveling de la bande de piste côté « Bois des singes » pour obtenir un CBR dont la valeur est comprise entre 15 et 20 ;
- v. La réparation des dégradations sur les chaussées aéronautiques sous la jetée « A » et aux abords des postes de stationnement avions « C5 » et « C7 » ;
- vi. La réparation de la chaussée de la voie de service de la caserne des pompiers ;
- vii. L'aménagement de certaines voies de service, voies d'urgence et celle derrière le « GLIDE » au seuil 30 ;
- viii. La construction de la voie d'accès à l'atelier de maintenance.

### **4. Allotissement**

Les prestations ne sont pas subdivisées en lot.

### **5. Coût prévisionnel**

Le budget prévisionnel dédié à la mission, objet de la présente consultation est estimé à **trois cent cinq millions (305 000 000) de FCFA Toutes Taxes Comprises**.

### **6. Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **huit (08) mois** dont sept (07) mois pour la durée des travaux et un mois (01) mois pour l'élaboration du rapport final.

### **7. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'Etudes Techniques ayant leur siège social en République du Cameroun et spécialisées dans le suivi et le contrôle qualité des travaux routiers avec enrobés bitumineux.

### **8. Financement**

Les prestations, objet du présent appel d'offres, seront financées par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Exercice 2025 et suivants, Ligne 209218.

### **9. Mode de soumission**

Le mode de soumission pour cette consultation est hors ligne.

## **10. Caution de soumission**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives sous peine de rejet, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, émise par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des finances, accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDEC) et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur, conformément aux dispositions de la Circulaire n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 Juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics, d'un montant de **six millions cent mille (6 100 000) F CFA et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.** L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La liste des établissements habilitées à la délivrer est indiquée à la pièce 12.

## **11. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Département en charge de la gestion administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA., **Tel. 222 23 36 02, postes 359/335**, dès publication du présent avis.

## **12. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d' Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen **Tél. : 222 23 36 02, postes 359/335**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable, de **cent cinquante mille (150 000) F CFA** dans le compte intitulé « Compte Spécial CAS – ARMP) ouvert dans les agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit : (Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua).

## **13. Visite du site**

Pour une meilleure appréciation des prestations à réaliser, il est prévu une visite guidée du site à l'attention des soumissionnaires le **02-08 / 10 /2025** à partir de **11 heures**, le point de rencontre est le secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Douala.

## **14. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposé, sous plis fermé, sous peine de rejet auprès du Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à la Direction Générale, au plus tard le **16 / 10 /2025** à **13 heures** précises et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07 /AONO/ADC/CIPM/2025  
DU 18 / 09 2025**

**POUR LA MISSION DE SUIVI, CONTRÔLE QUALITE ET SURVEILLANCE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE CERTAINES PARTIES DE L'AIRE DE MOUVEMENT ET AMENAGEMENT DE CERTAINES VOIES DE SERVICE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.**

**« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

## **15. Recevabilité des offres**

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission, l'absence du récépissé de consignation délivré par la CDEC ; ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

## 16. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques aura lieu le 16 / 10 /2025 à **14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concerne que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprise.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

**En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.**

## 17. Evaluation des offres

L'évaluation se fera suivant les critères éliminatoires et essentiels ci-après :

### 17.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

- a) l'absence de la caution de soumission et du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDEC) à l'ouverture des plis ;
- b) la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c) fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- d) l'absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés de son fait au cours des trois (03) dernières années et de non inscription dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établies par le MINMAP (document à joindre dans le dossier technique) ;
- e) note technique inférieure à 80 points sur 100 pour la notation des critères essentiels ;
- f) l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- g) l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le SDP, le BPU et le DQE) ;
- h) l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- i) l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- j) présence d'une information financière dans les dossiers administratifs ou les offres techniques.
- k) refus du soumissionnaire d'accepter les corrections arithmétiques de son offre financière.

### 17.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification porteront sur :

- |   |          |
|---|----------|
| 1. Références en prestations similaires :           | 10 pts ; |
| 2. Personnel technique d'encadrement :              | 45 pts ; |
| 3. Note méthodologique et démarche qualité:         | 18 pts ; |
| 4. Moyens matériels et logistiques :                | 20 pts ; |
| 5. Capacité financière                              | 2 pts ;  |
| 6. Preuves d'acceptation des conditions du marché : | 2 pts ;  |
| 7. Présentation de l'offre :                        | 3 pts.   |

Les détails figurent dans la grille de notation contenue dans le RPAO.

## **18. Méthode de sélection du consultant**

Le consultant sera choisi par la méthode de Qualité/Coût, conformément aux procédures décrites dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

## **19. Attribution du marché**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux disante par combinaison des critères techniques financiers.

## **20. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour le dépôt.

## **21. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;
- CONAC : 222 20 37 32 / 658 26 26 82 ;
- Numéro vert CONAC : 1517.

Yaoundé, le 15 SEPT 2025  
**LE DIRECTEUR GENERAL**

### Ampliations

- MINMAP ;
- Conseil d'Administration ADC SA ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CPM (pour information) ;
- CT 3 (pour information) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA [www.adcsa.aero](http://www.adcsa.aero).

